

Profil de l'effectif de la fonction publique du Nouveau-Brunswick 2010

Bureau des ressources humaines
Ministre
Blaine Higgs



Profil de l'effectif de la fonction publique du Nouveau-Brunswick **2010**

Au 31 décembre 2009

**Bureau des ressources humaines
Ministre
Blaine Higgs**

**Profil de l'effectif de la fonction publique
du Nouveau-Brunswick
2010**

Publié par :

Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Imprimé au Nouveau-Brunswick

ISBN 978-1-55471-328-8
ISSN 1712-9931

CNB 8058



À propos du présent rapport

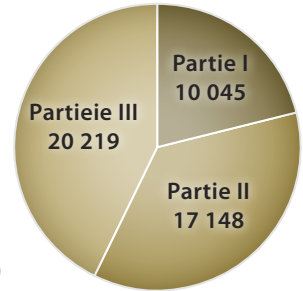
Le rapport Profil de l'effectif des services publics du Nouveau-Brunswick présente des renseignements statistiques sur les principales caractéristiques des services publics du Nouveau-Brunswick. Ces renseignements sont tirés des systèmes de rémunération et de gestion des ressources humaines des parties I, II et III des services publics.

Les services publics du gouvernement provincial se divise en trois parties. La partie I comprend les ministères, qu'on appelle souvent la fonction publique. La partie II regroupe le personnel du système scolaire, à savoir les enseignants, les conducteurs d'autobus et les employés des districts scolaires. La partie III rassemble tous les employés du secteur hospitalier.

Les employés des sociétés de la Couronne et d'Ambulance Nouveau-Brunswick ne sont pas inclus dans le présent rapport.

Nombre d'employés des parties I, II et III au 31 décembre 2010

Le nombre d'employés rémunérés des parties I, II et III des services publics du Nouveau-Brunswick s'établissait à 47 412 au 31 décembre 2010. Le nombre d'employés de la partie I était de 10 045, ce qui représente 21 pour cent de l'effectif; il était de 17 148 pour la partie II, soit 36 pour cent, et de 20 219 pour la partie III, ou 43 pour cent.



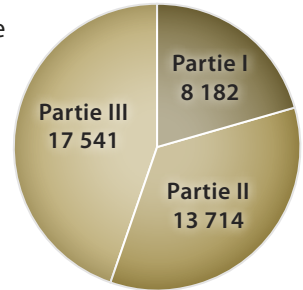
Le graphique indique le nombre d'employés des parties I, II et III des services publics au 31 décembre 2010.

31 décembre 2006 - 2010					
Partie	2006	2007	2008	2009	2010
Partie I	11 576	11 505	11 615	11 692	10 045
Partie II	16 842	16 734	17 264	17 097	17 148
Partie III	18 327	18 796	19 413	19 954	20 219
Total	46 745	47 035	48 292	48 743	47 412

Nombre d'employés permanents et temporaires des services publics au 31 décembre 2010

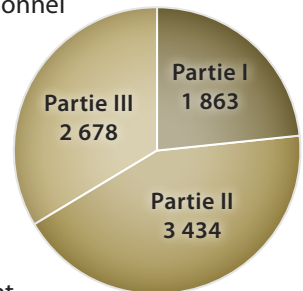
Les employés permanents sont ceux qui occupent un poste d'une durée indéterminée. Au 31 décembre 2010, les services publics du gouvernement provincial comptaient 39 437 employés permanents.

Le nombre d'employés permanents de la partie I s'élevait à 8182, ce qui représente 17 pour cent de l'effectif total; il s'élevait à 13 714 pour la partie II, soit 29 pour cent, et à 17 541 pour la partie III, ou 37 pour cent.



Permanents

Les employés temporaires incluent les occasionnels, le personnel embauché pour une durée déterminée et les personnes engagées en vertu d'un marché de services personnels. Le recours aux employés temporaires permet au gouvernement provincial d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de projets et d'initiatives d'une durée limitée et de réaffecter ces ressources lorsque les priorités ou les besoins du public changent.



Temporaires

Au 31 décembre 2010, les services publics du gouvernement provincial comptaient 7975 employés temporaires.

Au 31 décembre 2010, 83 pour cent de l'effectif des services publics était constitué par des employés permanents et 17 pour cent par des employés temporaires.

31 décembre 2006 - 2010		2006	2007	2008	2009	2010
Permanent	Partie I	8981	9069	9094	9133	8182
	Partie II	13 340	13 450	13 759	13 625	13 714
	Partie III	15 675	16 287	16 841	17 044	17 541
	Total	37 996	38 806	39 694	39 802	39 437
Temporaire	Partie I	2595	2436	2521	2559	1863
	Partie II	3502	3284	3505	3472	3434
	Partie III	2652	2509	2572	2910	2678
	Total	8749	8229	8598	8941	7975
Total	46 745	47 035	48 292	48 743	47 412	

Nombre d'employés à temps plein et à temps partiel des services publics au 31 décembre 2010

En règle générale, il est prévu que les employés à temps plein des parties I et II travaillent au moins 36,25 heures par semaine et ceux de la partie III, au moins 37,5 heures par semaine.

Les employés à temps partiel sont ceux embauchés pour travailler un nombre d'heures inférieur à l'horaire à temps plein prévu, mais plus du tiers du temps normalement exigé des personnes exécutant des tâches semblables. Le travail à temps partiel est privilégié lorsque les tâches peuvent être exécutées en moins de temps ou lorsqu'un employé en fait la demande à la direction.

Au 31 décembre 2010, les services publics du gouvernement provincial comptaient 32 968 employés à temps plein et de 14 444 employés à temps partiel.

Dans l'ensemble, au 31 décembre 2010, 70 pour cent des services publics travaillaient à temps plein et 30 pour cent, à temps partiel.

31 décembre 2006 - 2010						
		2006	2007	2008	2009	2010
Temps plein	Partie I	9637	9718	9826	9806	8765
	Partie II	10 796	10 794	11 027	10 903	10 899
	Partie III	11 787	12 221	12 641	12 909	13 304
	Total	32 220	32 733	33 494	33 618	32 968
Temps partiel	Partie I	1939	1787	1789	1886	1280
	Partie II	6046	5940	6237	6194	6249
	Partie III	6540	6575	6772	7045	6915
	Total	14 525	14 302	14 798	15 125	14 444
Total		46 745	47 035	48 292	48 743	47 412

Nombre d'employés non syndiqués et syndiqués des services publics au 31 décembre 2010

Au 31 décembre 2010, les services publics comptaient 42 330 employés syndiqués (ceux visés par une convention collective) et 5082 employés non syndiqués.

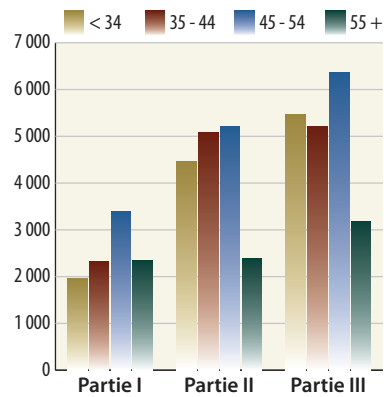
Au 31 décembre 2010, 89 pour cent de l'effectif des services publics était constitué par des employés syndiqués et 11 pour cent par des employés non syndiqués.

31 décembre 2006 - 2010		2006	2007	2008	2009	2010
Syndiqués	Partie I	8151	7983	8003	8056	6668
	Partie II	16 486	16 379	16 876	16 691	16 722
	Partie III	17 299	17 679	18 279	18 721	18 940
	Total	41 936	42 041	43 158	43 468	42 330
Non-syndiqués	Partie I	3425	3522	3612	3636	3377
	Partie II	356	355	388	406	426
	Partie III	1028	1117	1134	1233	1279
	Total	4809	4994	5134	5275	5082
Total	46 745	47 035	48 292	48 743	47 412	

Répartition par âge des employés permanents et temporaires des services publics au 31 décembre 2010

La répartition par âge des employés des services publics est demeurée stable au cours des cinq dernières années. Au 31 décembre 2010, 25 pour cent des employés étaient âgés de 34 ans et moins, 26 pour cent, de 35 à 44 ans, 32 pour cent, de 45 à 54 ans et 17 pour cent, de 55 ans et plus.

Le vieillissement de l'effectif des services publics, même s'il est moins marqué que celui d'autres organismes du secteur public, est une question importante pour le gouvernement provincial. La planification de la relève et d'autres initiatives concernant l'effectif futur visent à contrer le risque de perte d'expérience en leadership et de compétences spécialisées.



Les services publics ont la chance d'avoir un effectif dont près du quart est âgé de moins de 35 ans. Des mesures sont prises pour recruter et maintenir en poste des employés qui assureront la prestation continue des programmes et services aux citoyens au fur et à mesure que les travailleurs atteindront l'âge de la retraite.

31 décembre 2010				
Age	Partie I	Partie II	Partie III	Total
<34	1956	4462	5462	11 880
35 - 44	2319	5079	5200	12 598
45 - 54	3394	5215	6374	14 983
55 +	2376	2392	3183	7951
Total	10 045	17 148	20 219	47 412

Répartition régionale des fonctionnaires permanents et temporaires des services publics au 31 décembre 2010

La carte reflète le nombre d'employés permanents et temporaires des trois parties des services publics, ainsi que la région géographique dans laquelle ils travaillent. Même si la majorité des administrations centrales des ministères se situent dans la région de la capitale provinciale, soit Fredericton, la carte indique que seulement 27 pour cent des employés permanents et temporaires y travaillent, tandis que 73 pour cent se trouvent ailleurs dans la province.

